

RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Nom de l'utilisateur (ou raison sociale) : **SAS IVOXE - PONTCARRE**

Type de danger ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1 ^{ère} fois	Danger déjà signalé
Par rapport à l'environnement : 1 - Echauffement anormal d'une canalisation électrique et/ou d'un matériel électrique placé(s) à proximité de matières facilement inflammables, 2 - Absence ou inadaptation des mesures de protection des installations où il est fait usage de plus de 25 litres de diélectrique liquide inflammable situé à proximité de matières facilement inflammables, 3 - Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités des circuits alimentant ou traversant des locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion, 4 - Isolement insuffisant des circuits alimentant des locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion, 5 - Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques aux influences externes dans les locaux ou emplacements à risques d'incendie 6 - Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques aux influences externes dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion 7 - Existence de locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1 ^{er} défaut d'isolement, - Protection des circuits alimentant ces locaux ou emplacements par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA. 8 - Existence de protection par parafoudre lorsqu'elle est prescrite	X X X Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet		
Présentés par l'installation : 9 - Existence en dehors des dangers mentionnés ci-dessus de non-conformités ou anomalies pouvant présenter des risques d'incendie ou d'explosion.	Sans objet		
Observations diverses	Sans objet		
¹ Pour chacun des types de danger, indiquer à l'aide de croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. ² Dans le cas d'une première vérification, les dangers mentionnés dans cette colonne.			

EVENEMENTS DEZELARES DEPUIS LA VERIFICATION PRECEDENTE

Modifications de l'installation : Aucune modification signalée

Incidents : Incident signalé

Dispositions déclarées prises pour améliorer les conditions de sécurité : -

POINTS DE NON-CONFORMITE OU ANOMALIES CONSTATES (rappeler le cas échéant, la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois) :

AMELIORATIONS PROPOSEES (ne conditionnant pas la conformité de l'installation) / Rubrique optionnelle : -